

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL**

**Conseil du 27 septembre 2021**

**Délibération n° 2021-0674**

Commission principale : développement solidaire et action sociale

Commune(s) : Givors

Objet : Centre d'orthogénie du centre hospitalier de Givors - Mise à disposition d'un médecin du centre de planification et d'éducation familiale (CPEF) de Givors

Service : Délégation Solidarités, habitat et éducation - Direction Santé et PMI

**Rapporteur** : Monsieur Pascal Blanchard

**Président** : Monsieur Bruno Bernard

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 150

Date de convocation du Conseil : vendredi 10 septembre 2021

Secrétaire élu(e) : Monsieur Elie Portier

Affiché le : jeudi 30 septembre 2021

Présents : Mme Arthaud, M. Artigny, Mme Asti-Lapperrière, M. Athanaze, Mme Augey, M. Azcué, M. Badouard, M. Bagnon, M. Barge, M. Barla, Mme Baume, M. Ben Itah, Mme Benahmed, M. Benzeghiba, M. Bernard, M. Blache, M. Blanchard, M. Blein, Mme Boffet, Mme Borbon, Mme Bouagga, M. Boumertit, Mme Bramet-Reynaud, Mme Brossaud, M. Brumm, Mme Brunel Vieira, M. Bub, Mme Burillon, Mme Burricand, Mme Cabot, M. Camus, Mme Cardona, Mme Carrier, Mme Chadier, M. Chambon, Mme Charnay, M. Chihi, M. Cochet, M. Cohen, Mme Coin, Mme Collin, M. Collomb, M. Corazzol, Mme Corsale, Mme Crédoz, Mme Crespy, Mme Creuze, Mme Croizier, M. Dalby, M. Da Passano, M. David, M. Debû, Mme Dehan, Mme Delaunay, M. Devinaz, M. Doganel, M. Doucet, Mme Dromain, Mme Dubois Bertrand, Mme Dubot, Mme Dupuy, Mme Edery, Mme El Faloussi, Mme Etienne, Mme Fontaine, Mme Fontanges, Mme Fournillon, Mme Fréty, Mme Frier, M. Galliano, M. Gascon, Mme Geoffroy, Mme Georgel, M. Geourjon, M. Girard, Mme Giromagny, M. Godinot, M. Gomez, M. Grivel, Mme Groperrin, M. Groult, M. Guelpa-Bonaro, Mme Guerin, Mme Hémain, Mme Jannot, M. Kabalo, Mme Khelifi, M. Kimelfeld, M. Kohlhaas, Mme Lagarde, M. Lassagne, Mme Lecerf, M. Le Faou, M. Legendre, M. Longueval, M. Lungenstrass, M. Maire, M. Marion, M. Millet, M. Mône, M. Monot, Mme Moreira, Mme Nachury, M. Novak, Mme Panassier, M. Payre, M. Pelaez, Mme Percet, M. Perez, Mme Perriet-Roux, Mme Perrin-Gilbert, Mme Petiot, M. Petit, Mme Picard, Mme Picot, M. Pillon, Mme Popoff, M. Portier, Mme Pouzergue, Mme Prost, M. Quiniou, M. Rantonnet, M. Ray, Mme Reveyrand, Mme Roch, M. Rudigoz, Mme Runel, Mme Saint-Cyr, Mme Sechaud, M. Seguin, M. Sellès, Mme Sibaud, M. Smati, Mme Subaï, M. Thevenieau, M. Uhrich, Mme Vacher, M. Van Styvendael, M. Vergiat, Mme Vessiller, M. Vieira, M. Vincendet, M. Vincent, Mme Vullien, Mme Zdorovtsoff.

Absents excusés : M. Buffet, M. Charmot (pouvoir à Mme Fontanges), M. Diop (pouvoir à M. Legendre), M. Marguin (pouvoir à Mme Nachury), Mme Sarselli (pouvoir à Mme Pouzergue).

**Conseil du 27 septembre 2021****Délibération n° 2021-0674**

Commission principale : développement solidaire et action sociale

Commune(s) : Givors

Objet : Centre d'orthogénie du centre hospitalier de Givors - Mise à disposition d'un médecin du centre de planification et d'éducation familiale (CPEF) de Givors

Service : Délégation Solidarités, habitat et éducation - Direction Santé et PMI

Le Conseil,

Vu le rapport du 8 septembre 2021, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

**I - Contexte**

La Métropole intervient dans le champ de la planification et de l'éducation familiale, mises en œuvre sur le territoire au sein des CPEF. Ces CPEF sont portés par la Métropole de Lyon (8 CPEF métropolitains) ou délégués à des CPEF associatifs (4 CPEF associatifs) ou encore hospitaliers (hospices civils de Lyon (HCL), Saint Joseph-Saint Luc et le centre hospitalier de Givors).

Depuis 2007, il a aussi pour mission d'organiser la pratique d'interruptions volontaires de grossesse (IVG) par voie médicamenteuse (article L 2112-2-3° du code de la santé publique CSP). Pour rappel, le délai légal en France pour une IVG est de 14 semaines d'aménorrhée.

Compte tenu d'une offre relativement développée sur le territoire de la Métropole, en particulier en milieu hospitalier au sein des centres d'orthogénie ainsi que par les professionnels de santé libéraux, seul le CPEF associatif de Villeurbanne la met en œuvre. Cependant, les professionnels des CPEF métropolitains proposent, conformément à l'article L 2212-4 du CSP, les entretiens pré et post IVG, en lien avec les professionnels pratiquant et/ou ayant pratiqué cet acte.

Le centre d'orthogénie du centre hospitalier de Givors prévoit une journée pour la pratique des IVG instrumentales et 2 demi-journées pour les IVG médicamenteuses. Afin d'offrir un accès aux soins aux femmes et de renforcer le partenariat avec le centre d'orthogénie du centre hospitalier de Givors, il est proposé une collaboration innovante entre ce dernier et le CPEF métropolitain de ce secteur.

**II - Partenariat Métropole/centre d'orthogénie du centre hospitalier de Givors**

La collaboration proposée entre le centre d'orthogénie du centre hospitalier de Givors et la Métropole se traduira par la mise à disposition de 2 demi-journées par semaine d'un médecin du CPEF de Givors à titre gratuit. Cette collaboration sera effective à la date de notification de la convention.

Cette collaboration a pour objectif de renforcer les compétences des professionnels de santé des CPEF métropolitains, en particulier du médecin du CPEF concerné sur les différentes techniques d'IVG, notamment médicamenteuses, et de renforcer le service rendu sur le territoire.

Ce partenariat avec la Métropole permettra au centre d'orthogénie de Givors :

- d'augmenter les capacités de prise en charge du centre : les 2 demi-journées d'intervention du médecin de la Métropole seront connues à l'avance, permettant ainsi au centre d'orthogénie d'avoir une visibilité sur sa présence au sein du centre,

- d'accroître les liens avec le CPEF de Givors, les Maisons de la Métropole (MDM) du territoire, en particulier la protection maternelle et infantile (PMI).

Le partenariat avec le centre d'orthogénie permettra à la Métropole :

- de donner une meilleure réponse aux besoins des femmes sur le territoire concerné,
- de renforcer leurs relations en lien avec les missions du CPEF,
- d'améliorer la continuité du parcours de santé des femmes demandant une IVG,
- de former un de ses médecins aux techniques de l'IVG au sein d'une équipe expérimentée,
- de contribuer à la réduction des inégalités sociales et territoriales d'accès à la santé.

La mise à disposition est prévue pour un an. À l'issue de l'année écoulée, une évaluation sera réalisée afin de mesurer les impacts du partenariat sur les 2 structures et sur le service rendu aux habitants de la Métropole. Cela permettra aussi d'évaluer l'opportunité de poursuivre l'expérimentation (reconduction tacite pour 2 années) et de développer cette offre d'IVG médicamenteuses en CPEF métropolitain ainsi que ses modalités de mise en œuvre.

Il est proposé au Conseil d'approuver la convention jointe au dossier. Celle-ci ne comporte ni recettes ni dépenses. Elle couvrira les années 2021, 2022 et 2023 ;

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission développement solidaire et action sociale ;

#### DELIBERE

##### 1° - Approuve :

a) - le partenariat avec le Centre d'orthogénie du centre hospitalier de Givors pour l'intervention et la mise à disposition d'un médecin de la Métropole,

b) - la convention à passer entre la Métropole et le centre hospitalier de Givors pour les années 2021 à 2023.

2° - **Autorise** le Président de la Métropole à signer ladite convention et à prendre toute mesure nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme.

Accusé de réception en préfecture : 069-200046977-20210927-264486-DE-1-1 Date de télétransmission : 30 septembre 2021 Date de réception préfecture : 30 septembre 2021
---